

Comité d’Ethique et de Déontologie Avis N°7

Question : Accueil en maison d'enfants.

Lors d'une audience en urgence, nous avons accueilli trois enfants de 10 ans, 5 ans et 2 ans. La mère, africaine, a fini par accepter le placement, avec la demande suivante : que ses enfants ne soient pas séparés. Ce à quoi le Magistrat s'est engagé.

Or, nous avons reçu un mois plus tard un courrier de l'ASE qui nous enjoignait de déplacer le plus petit (en pouponnière ou en placement familial) du fait que nous n'étions pas agréé pour recevoir des enfants de deux ans.

Nous estimons, et l'avons déjà fait, être capable d'accueillir dans de bonnes conditions ce petit. Sa sœur de dix ans apprenant ce projet de déplacement nous a rappelé la promesse du juge.

Pouvons-nous au nom des valeurs associatives refuser cette injonction de l'ASE ?

AVIS du Comité d'éthique

Cette question peut avoir une réponse simple : non, en vertu de l'habilitation qui nous lie avec le Conseil général nous ne pouvons refuser le départ de cet enfant. La seule possibilité serait un recours administratif démarche complexe qui ici ne saurait se justifier.

Nous pouvons, par contre, nous poser la question du sens de cette décision qui paraît purement administrative et qui prend le contre-pied de divers éléments qui auraient pu justifier une décision de maintien de cet enfant avec sa fratrie.

Le premier élément c'est l'engagement du Magistrat (qui n'a toutefois pas été stipulé dans l'ordonnance).

La demande de la mère aurait également pu être prise en compte en vertu de son autorité parentale.

La loi va également dans la même direction puisqu'elle précise depuis 1996 que les fratries ne doivent être séparées qu'exceptionnellement.

Enfin nos valeurs associatives nous rendent particulièrement attentifs à cette question fondatrice de notre association.

Nous pouvons simplement espérer et proposer qu'à la sortie de cet enfant de la pouponnière dans quelques mois il soit accueilli dans le même établissement que son frère et sa sœur.

JC Denys

Coordinateur du Comité d'Ethique